

Image not found or type unknown



Remboursement prêts a la construction

Par **alain**, le **04/05/2012** à **09:00**

Bonjour,rnrnMon fils a obtenu des prêts a la construction pour sa maison fin 2009 ,etant donne qu'il a construi lui meme sa maison le dernier pret a ete ouvert milieu 2010 et n'est solde Mal renseigner on vient de lui dire que les remboursements effectues ne sont que des interets mais nullement du capital.....rn Je pense qu'il a mal lu le contrat en signant ..Est ce qu'il peu y avoir un recours, sachant en plus que les prêts lui on ete delivres sans que je lui est fait la donation du terrain (ce que je vais effectuer bientot devant notairernrn merci pour vos reponse